

Pour être valable, cette procuration doit être en possession de Financière de Tubize  
au plus tard le jeudi 18 avril 2019  
Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail [aspijcke@icloud.com](mailto:aspijcke@icloud.com)

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2019

### PROCURATION

La/le soussigné(e)

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

ou

Dénomination de la société:.....

Forme juridique:.....

Numéro d'entreprise: .....

Adresse siège social: .....

ici représentée par:

Nom: .....

Prénom: .....

Fonction : .....

propriétaire ou usufruitier de ..... [nombre] actions de Financière de Tubize à la Date d'Enregistrement, soit le 10 avril 2019,

désigne pour mandataire

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale extraordinaire de Financière de Tubize qui se tiendra le mercredi 24 avril 2019 à 12h dans le centre d'entreprises EEBIC situé à 1070 Bruxelles (Anderlecht), Allée de la Recherche 12, et d'y voter en son nom sur tous les points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après, conformément aux instructions de vote et avec les pouvoirs mentionnés ci-après.

## Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

1. Modification des statuts : renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à l'acquisition et l'aliénation d'actions propres pour éviter un dommage grave et imminent  
*Proposition de décision: remplacer l'article 10, alinéas 7 et 8 par le texte suivant:*  
« L'autorisation de l'assemblée générale n'est, de plus, pas requise lorsque l'acquisition d'actions propres est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Cette habilitation statutaire n'est valable que pour une période de trois ans à dater de la publication de l'assemblée générale du 24 avril 2019 modifiant les statuts en ce sens, et peut être prorogée pour des termes identiques conformément aux dispositions du Code des sociétés.  
L'assemblée générale du 24 avril 2019 a octroyé au conseil d'administration l'autorisation d'acquérir des actions de la société afin d'éviter un dommage grave et imminent, pour une durée de trois ans à dater de la publication de la modification des présents statuts décidée par l'assemblée précitée.»
2. Pouvoirs à conférer pour l'exécution des résolutions qui précèdent  
*Proposition de décision: pouvoirs à conférer, avec faculté de subdéléguer, au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et à Madame Stéphanie Ernaelsteen et Madame Anne-Catherine Guiot, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts.*

### Instructions de vote

Proposition de décision	Pour	Contre	Absten-tion
Modification des statuts : renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à l'acquisition et l'aliénation d'actions propres pour éviter un dommage grave et imminent <i>Proposition de décision : remplacer l'article 10, alinéas 7 et 8 par le texte suivant:</i> <i>Proposition de décision: remplacer l'article 10, alinéas 7 et 8 par le texte suivant:</i> « L'autorisation de l'assemblée générale n'est, de plus, pas requise lorsque l'acquisition d'actions propres est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Cette habilitation statutaire n'est valable que pour une période de trois ans à dater de la publication de l'assemblée générale du 24 avril 2019 modifiant les statuts en ce sens, et peut être prorogée pour des termes identiques conformément aux dispositions du Code des sociétés. L'assemblée générale du 24 avril 2019 a octroyé au conseil d'administration l'autorisation d'acquérir des actions de la société afin d'éviter un dommage grave et imminent, pour une durée de trois ans à dater de la publication de la modification des présents statuts décidée par l'assemblée précitée.»	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pouvoirs à conférer pour l'exécution des résolutions qui précèdent <i>Proposition de décision: pouvoirs à conférer, avec faculté de subdéléguer, au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et à Madame Stéphanie Ernaelsteen et Madame Anne-Catherine Guiot, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

A défaut d'instruction de vote concernant l'une des propositions de décision, le mandataire votera en fonction de l'intérêt du mandant.

Toutefois, si le mandataire est une des personnes visées par l'article 547bis, §4, alinéa 2 du Code des sociétés, le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de décision inscrite à l'ordre du jour.

Si des propositions de décisions nouvelles sont ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533 ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4,

alinéa 2 du Code des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de celui-ci. Si des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés:

- Le mandataire est autorisé à voter
- Le mandataire doit s'abstenir

[Faire un choix en cochant une des cases]

### **Pouvoirs**

Le mandataire peut passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

Financière de Tubize SA devra être en possession de la présente procuration, dûment **complétée et signée au plus tard le jeudi 18 avril 2019**. Elle doit lui être communiquée par voie électronique à [l'adresse e-mail aspijcke@icloud.com](mailto:aspijcke@icloud.com).

Fait à ..... [lieu] le ..... [date]

[Signature]